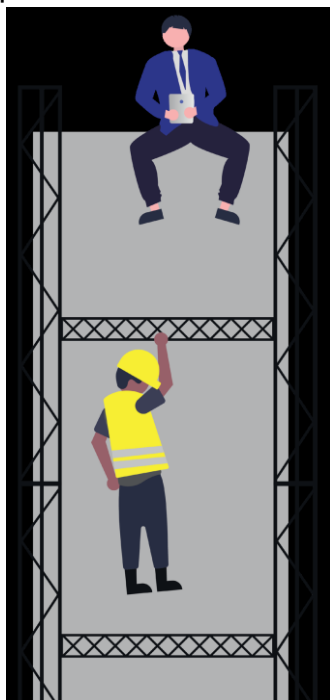


Accidents du travail, maladies professionnelles, souffrance au travail

Nous ne voulons plus subir, Halte à l'impunité patronale !

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.



En France, plus de 1 000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seuls salariés du privé dépendant du régime général de sécurité sociale, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant-es et auto-entrepreneur-ses, des travailleur-ses détaché-es, des livreur-ses, chauffeurs et autres travailleur-ses des plateformes (Uber, Deliveroo, et autres)

Sans parler des morts liés à des maladies d'origine professionnelle. Citons seulement les 3 000 décès par cancer et par an dus à l'amiante, la plupart non reconnus. Sans parler des centaines de milliers de victimes qui traînent des séquelles à vie, victimes notamment de TMS (troubles musculo-squelettiques), de produits cancérigènes, de COVID long. Sans parler enfin des innombrables dépressions et suicides d'origine professionnelle, presque jamais reconnus non plus, dont les soins et les indemnités journalières sont payés par la sécurité sociale et non par les entreprises responsables de ces pathologies. A cause des sous-déclarations des AT-MP, la branche maladie, nos cotisations, est ponctionnée chaque année de 1,2 à 2,1 milliards d'euros!

En Normandie, 6 243 travailleur-ses ont été déclaré-es inaptes en 2019. Face au refus des patrons d'aménager les postes de travail ou de rechercher un véritable reclassement, la quasi-totalité a été licenciée. Rapporté à la France, c'est un-e travailleur-se inapte toutes les 2 minutes, un drame dont personne ne parle !

C'est une hécatombe qui, année après année, décime le monde du travail.

Les féministes ont forgé le terme de « féminicide » pour dénaturiser les soi-disant crimes passionnels. Les personnes mortes au travail, elles non plus, ne sont pas victimes de la malchance mais d'un système d'exploitation. Halte aux travaillicides !

Il n'y a là aucune fatalité. Les soi-disant accidents résultent de pratiques patronales et gouvernementales en bande organisée :

- sous-traitance en cascade, intérim abusif, travail détaché, intensification généralisée du travail, réorganisation permanente, qui désorganisent les collectifs et rendent impossible une réelle prévention,



- suppression des CHSCT, l'instance de représentation des salariés destinée à protéger leur santé au travail,
- affaiblissement des pouvoirs de l'Inspection du travail et de la médecine du travail transformées en agences de conseil aux entreprises,
- classement sans suite par la justice de la majorité des infractions patronales signalées par l'Inspection du travail,
- maintien d'une partie de la population salarié-e en situation de non-droit par la législation xénophobe sur les étrangers, la fragilisant face aux abus patronaux.



Il faut inverser ces politiques, engager la responsabilité pénale des donneurs d'ordre pour les accidents chez les sous-traitants, doubler les effectifs de l'inspection du travail et des services de prévention (Carsat, médecine du travail), assurer leur indépendance et leur donner de véritables pouvoirs coercitifs pour que les employeurs arrêtent de jouer avec notre santé.

Face aux multiples infractions patronales au code du travail, il faut l'adoption d'une législation et d'une réglementation prenant pleinement en compte les spécificités des risques liés au travail, et notamment l'introduction de la notion de crimes industriels dans le code pénal avec des sanctions exemplaires et des poursuites pénales systématiques pour pousser les employeurs à ne plus négliger la prévention.

Les accidents du travail, les maladies professionnelles, la souffrance au travail, les licenciements pour inaptitude, ne sont pas une fatalité, pas plus que les accidents industriels qui pullulent dans le département de Seine Maritime : Lubrizol, Total, Yara, Borealis, Saipol, Brenntag, Multisol, Exxon, Sénalia, Oril.... La liste des employeurs qui continuent de jouer avec la vie des travailleur-ses et des riverains est décidément bien longue ! Malgré des alertes répétées, le gouvernement et les services de l'Etat laissent faire, attendant sans doute un nouvel AZF pour prendre des mesurette !

Sans mobilisation massive sur la durée, dans les entreprises et les services, comme en dehors, ces politiques mortifères continueront ! C'est pourquoi, comme à Paris, et dans d'autres villes de France et du monde, nos organisations appellent à un rassemblement revendicatif :

**Nos vies valent plus que leurs profits !
Assez des accidents, des maladies, de
la souffrance au travail**

Jeudi 28 avril, RDV à 12h

**dans les locaux de la direction du travail
DREETS Normandie – 14 av. Aristide Briand à Rouen**

